

Les prix de l'apprentissage : deux concours qui mettent les apprentis à l'honneur

<https://www.cma-lyonrhone.fr/actualites/les-prix-de-lapprentissage-deux-concours-qui-mettent-les-apprentis-a-lhonneur>



Vous êtes apprenti dans une entreprise du département du Rhône.

Vous êtes motivé et méritant ?

Les Prix de l'apprentissage vous sont destinés.

Ils comportent deux concours :

LE PRIX DES APPRENTIS DE LA SMLH

Valorisation de la formation en alternance et de l'enseignement professionnel Sous la bannière « La Légion d'honneur au cœur de la Nation », la SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, notamment sous l'angle intergénérationnel. Dans ce but, la société a érigé en cause nationale le soutien à la valorisation de la formation en alternance et de l'enseignement professionnel sous le titre : L'apprentissage et l'enseignement professionnel à l'honneur. Depuis près de 15 ans, de nombreuses sections sont engagées sur cette voie. Il s'agit de favoriser une évolution des mentalités pour que l'apprentissage et l'enseignement professionnel ne soient plus considérés comme des filières réservées aux jeunes en situation d'échec scolaire, mais bien comme des voies de réussite, débouchant sur des emplois offrant des perspectives de promotion sociale. Cette action concourt à la promotion de l'excellence française et au renforcement de la cohésion nationale. La SMLH est alors un formidable vecteur de promotion.

LES PALMES DE L'APPRENTISSAGE DE L'AMOPA

Le concours des Palmes de l'apprentissage a été créé en 2012 par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques-Section du Rhône et de la Métropole de Lyon en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Lyon-Rhône et en collaboration avec la Section du Rhône des Meilleurs Ouvriers de France. Il est destiné à récompenser des apprentis méritants dans une entreprise artisanale du Rhône ayant réalisé en 2023 ou réalisant actuellement une œuvre à l'occasion d'un concours (MAF ou autres) ou pour une épreuve d'examen.

CANDIDATURE

Vous pouvez candidater aux deux concours ou à celui de votre choix.

Vous trouverez ci-dessous les dossiers à télécharger et à compléter.

Ils comprennent :

- [Le Dossier spécifique aux prix des apprentis de la SMLH](#)
- [Le Dossier spécifique aux palmes de l'apprentissage 2024](#)
- [L'acte de candidature commun aux deux concours 2024](#)

Récompenses :

Les lauréats seront mis à l'honneur lors d'une cérémonie de remise de diplôme et auront une récompense financière.

Date limite des candidatures : 30 avril 2024

Les dossiers sont à retourner dûment remplis par mail uniquement à : Ani ANIKIAN, Chambre de Métiers et de l'Artisanat Lyon-Rhône - ani.annikian@cmaauvergnerhonealpes.fr

Contact :

Ani ANIKIAN
ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr

Pour plus de renseignements sur :

Les Palmes de l'apprentissage, contactez :

Jean-Marie Pallier, Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques - Section du Rhône et de la Métropole de Lyon : jm.pallier@gmail.com -

Vous trouverez le règlement de ce concours sur : <https://www.amopa69.fr/palmeselapprentissage.html> ainsi que les palmarès des éditions précédentes.

Le Prix des apprentis, contactez :

Pascale Romestaing, Société des Membres de la Légion d'Honneur : p.romestaing@free.fr

Vous trouverez le règlement de ce concours sur : <https://www.smlh.fr/shortUrl/dKVI>



SECTION
RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON

